



Syndicat National Unitaire
des **INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES et PEGC**
Section des Alpes de Haute Provence

Appt 202, les Hauts de Clubières, 04600 Saint-Auban
04 92 62 64 72 fax : 04 92 32 56 33
snu04@snuipp.fr



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

F.S.U.

AVEC LES USAGERS, DÉFENDONS NOTRE ÉCOLE

avril 2019



Loi Blanquer

Une loi sans pédagogie

Derrière une énumération de mesures techniques se cache une loi éminemment politique qu'il est urgent de comprendre. Pour mieux la combattre.

Retour des écoles du socle sous un nouveau label (EPSF), assujettissement des écoles au second degré avec refonte de la Direction d'École mise sous la tutelle des principaux de collège, pseudo-ouverture à l'expérimentation dissimulant la mainmise d'associations complices du pouvoir sur le système éducatif, suppression des ESPE et création des INSP instaurant la fin d'une formation indépendante, évaluation et mise en concurrence permanente des élèves, des personnels, des écoles et des établissements, cadeaux financiers au privé sous couvert de scolarisation obligatoire dès 3 ans... La liste est longue. Sans une seule ligne de pédagogie. Bizarre pour une loi sur l'école. Que se cache-t-il vraiment derrière tout ça ?

FUSION ÉCOLE / COLLÈGE

Calendrier

La loi a été votée en première lecture à l'assemblée durant les vacances de février. Elle devrait passer devant le Sénat début mai avant un retour devant l'assemblée.



Problème de méthode

42 députés présents en commission. Rien dans la loi autre que des mesures techniques en apparence. Puis dépôt d'une quantité incroyable d'amendements qui change, d'un coup, complètement la loi et permet surtout d'éviter tout débat parlementaire et examen de la loi dans par le Conseil d'État. De nombreux députés n'ont pas compris ce qu'ils votaient. Il n'y a eu aucune concertation des partenaires. Le texte n'a pas été présenté ni au CSE¹ ni au CTM².

Comprendre les premiers éléments en 5 minutes

Voir au dos du document

Décryptage des articles

Voir annexe

¹ Conseil Supérieur de l'Éducation

² Conseil Technique Ministériel

L'élaboration de cette loi vise surtout à casser le cadre national de l'institution en changeant le mode de gouvernance ici ou là. Et cela se fait dans un contexte particulier.

Monsieur Blanquer n'a pas attendu cette loi pour entreprendre une transformation du système. C'est par le biais d'un dispositif d'évaluation abscons qu'il a débuté. Qui s'opposerait à première vue au fait que les acquisitions des élèves soient évaluées ? Personne. Qu'à cela ne tienne. Plutôt que d'afficher sa volonté de changement en profondeur en instituant de nouveaux programmes, de nouvelles approches pédagogiques ou didactiques, ce qui ne pourrait se faire qu'à travers une loi et donc un débat, il a choisi d'avancer de biais, de façon pernicieuse. En évaluant les élèves avec des outils inadaptés pour mieux imposer ensuite des attendus à chaque niveau et les moyens d'y parvenir.

Pression sur les enseignants

C'est par un renforcement hiérarchique et une mise au pas des enseignants que le ministère cherche à imposer des méthodes désuètes et de nouveaux contenus d'apprentissage. Les pressions et menaces de sanctions ont été particulièrement agressives lors de la passation des évaluations CP.

Affectations des enseignants dégradées

C'est tout le système d'affectation des enseignants qui est en train d'être revu et détérioré. Le nombre d'affectations aléatoires va exploser avec de multiples conséquences sur le service.

Loi Fonction Publique

La réforme de la fonction publique vise à effectuer des réductions de dépenses.

Pour y parvenir, l'État va recourir à de nombreux contractuels dont la formation et les conditions d'exercice seront dégradées.

La disparition du paritarisme dans la régulation du système va laisser le champ libre à de hauts fonctionnaires éloignés du terrain qui prendront des décisions inadéquates désorganisant le service.

La qualité du maillage territorial et du service rendu vont se dégrader.

Les dernières déclarations de Blanquer et les premières inflexions affichées seraient-elles le signe d'une certaine fébrilité ?

Le ministre pensait sûrement pouvoir continuer à passer inaperçu dans son entreprise de destruction : ça semble loupé.

À nous d'enfoncer le clou en informant tous azimuts et en faisant pression sur les parlementaires pour que le gouvernement change de cap. Il est encore temps.



Non à la loi Blanquer, oui à un autre projet pour l'école

La loi "pour l'école de la confiance" votée le 19 février par les députés ne devait porter que sur l'instruction obligatoire dès 3 ans. Elle a donné lieu à 26 articles et plus de 1 000 amendements sans débat avec la communauté éducative. Une loi loin de la confiance qui modifie en profondeur l'école sans répondre à ses difficultés ni proposer de projet éducatif.

Art. 1  **Volonté de museler les enseignants**

Volonté de limiter la liberté d'expression des enseignants, de les sanctionner s'ils critiquent leur institution par exemple sur Internet ou dans les médias lors des fermetures de classes ou pour dénoncer des violences scolaires.

Art. 2  **Maternelle, cadeau au privé**

Instruction obligatoire à 3 ans alors que 97% sont déjà scolarisés. Les collectivités seront obligées de participer aux dépenses des maternelles privées sous contrat dès 2019. Autant d'argent pris sur le public qui assure mixité scolaire et sociale. Classes plus chargées encore. Obligation aux parents de justifier chaque absence dès la PS.

Art. 6  **De gros établissements**

Création d'établissements des savoirs fondamentaux regroupant un collège et plusieurs écoles. Ce seront de grosses structures. Ex 1 collège et 10 écoles mais seulement 4 "adjoints" pour s'occuper du primaire. Cela aboutira à des fermetures de classes, la disparition de petites écoles notamment dans le rural. Qui assurera le travail de direction au quotidien ? Quel interlocuteur pour les familles ?

Art. 9  **Fin de l'évaluation indépendante**

Remplacement de l'institution indépendante d'évaluation du système scolaire (Cnesco) par un Conseil d'évaluation de l'école (CEE) dont 10 des 14 membres seront choisis par le ministre. Ce dispositif de contrôle contribuera à la concurrence entre établissements au détriment de l'égalité.

Art. 10  **Des étudiants pour enseigner**

Des étudiants, pendant qu'ils préparent leur concours, se verront confier des tâches allant jusqu'à l'enseignement. Ils vont remplacer les enseignants sans être formés au métier. Chaque classe doit avoir un enseignant titulaire, formé, qualifié.

Art. 1b  **Aux armes... etc**

Drapeaux tricolore et européen, paroles de La Marseillaise obligatoires dans les classes. Une mesure coûteuse qui montre une vision rétrograde de l'EMC et de l'école en général. La mission des enseignants est de former des citoyens capables d'interroger le monde qui les entoure.